

# VEILLE RÉGLEMENTAIRE

## À quoi ça sert ?

Dans une démarche de maîtrise de son marché local et international, les enjeux liés à la réglementation constituent les premiers facteurs importants qui sont à prendre en considération afin d'anticiper les risques mais aussi pour percevoir plus facilement les opportunités.

Analyser son environnement réglementaire et normatif contribue au renforcement de la compétitivité d'une exploitation notamment en anticipant les changements et en anticipant les risques et en identifiant les opportunités afin d'orienter les prises de décision dans l'exploitation.

## Comment ça marche ?

**1** Pour faire de la veille réglementaire, avant tout, il faut délimiter son champ d'action !

### o À commencer par l'identification des sources d'informations juridiques fiables

Concernant les sources auxquelles se référer, on peut les distinguer en deux :

- Les sources formelles (presse, site internet, base de données...)

Il est aussi important de dissocier les sources primaires et secondaires. Les sources primaires fournissent l'information brute et les sources secondaires se basent sur des sources primaires pour créer de nouveaux contenus. L'avantage des sources secondaire réside dans le fait qu'elles sont plus accessibles, simples à comprendre et succinctes.

Toutefois, l'interprétation peut omettre des détails cruciaux.

- Les sources informelles (échanges, entretiens téléphoniques avec des experts...)

### o Définir son périmètre de recherche :

- Déterminer les besoins
- Identifier les documents qui sont applicables à votre domaine (exemple : le « Code de la santé publique » ...)

**2** Deuxièmement, il va falloir constituer une liste des mots clés qui vont servir à l'élaboration des requêtes. Les sources identifiées précédemment seront utiles à la composition d'un bouquet de source.

**3** Enfin, on va analyser et stocker les informations avec la possibilité de les reclasser selon leur utilité ou encore selon leur importance.

Avec le soutien financier de :

